



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Journée internationale des femmes 2011

***Toujours en action
pour le respect de nos droits***

Canevas d'animation pour les représentantes à la condition féminine

Secteur Condition féminine
31 janvier 2011

Vous trouverez dans ce document une série de questions/réponses qui tiennent lieu d'argumentaire ainsi qu'un quiz que vous pouvez utiliser lors des activités que vous organiserez pour commémorer le 8 mars 2011. Ceci vise à étayer l'information présentée de manière succincte dans le chevalet produit par l'Intersyndicale des femmes.

Bonne Journée internationale des femmes!

Crédits :

Responsable politique : Michèle Boisclair, 1^{re} vice-présidente
Conception : Martine Eloy, conseillère au secteur Condition féminine
Secrétariat : Luce Dessureault, secrétaire

Questions et réponses

Q. : *Lorsque l'accès aux services publics est réduit, quels droits sont atteints?*

R. : **Le droit au travail et à un niveau de vie décent :** Le secteur public offre des services qui étaient traditionnellement assurés par les femmes (garde des enfants, soins des personnes, éducation, etc.) et permettent ainsi aux femmes d'avoir accès au marché du travail. Lorsque l'offre de services publics est réduite, c'est en premier lieu les femmes qui quittent leur emploi pour prendre soins de leurs proches.

Le droit à la santé : L'introduction du concept d'utilisateur-payeur et de frais pour l'utilisation des services, ainsi que la privatisation, compromettent grandement l'accès aux services de santé et portent donc atteinte au droit de toute personne à un niveau optimum de santé sans égard à l'épaisseur de son portefeuille.

Le droit à l'éducation : L'augmentation des frais de scolarité peut être prohibitive, ou au moins dissuasive, privant ainsi les personnes les plus vulnérables de la société de leur droit à l'éducation.

Le droit à l'égalité : Le droit à l'égalité des femmes passe par l'autonomie économique. Or, la réduction et la tarification des services publics portent atteinte au droit à la santé, à l'éducation et au travail qui sont des clés de l'autonomie économique.

Q. Pourquoi le gouvernement maintient-il le discours de la baisse d'impôts alors qu'il se plaint que ses coffres sont vides?

R. : Les dépenses courantes du gouvernement sont plus élevées que les revenus. Alors que l'impôt sur le revenu reste la façon la plus juste et équitable d'aller chercher des revenus, notre gouvernement, depuis 2003, a délibérément choisi d'alléger l'impôt des entreprises et des particuliers. **Les allègements fiscaux de toutes sortes consentis par les libéraux représentent un manque à gagner de 5,4 milliards \$ seulement pour l'année 2009-2010, selon les chiffres mêmes du gouvernement.**

Alors, le gouvernement martèle qu'il y a un déficit et que les coffres sont vides. Sa solution? Augmenter la taxe de vente et les tarifs, qui ont l'extrême avantage, pour un gouvernement préoccupé par le « fardeau fiscal » des plus riches, d'être payé par tout le monde, y compris les plus pauvres.

Ce qu'on voit à l'œuvre au fil des années, c'est le transfert de la responsabilité de payer les dépenses gouvernementales des entreprises et des ménages plus fortunés vers l'ensemble des ménages. C'est l'art de faire payer davantage les plus pauvres. Cette forme de taxation est dite régressive par opposition à une taxation progressive, comme l'impôt sur le revenu, où les plus riches paient proportionnellement plus que les plus pauvres.¹

¹ Tiré d'un canevas d'animation d'ateliers lors de la *Journée nationale des centres de femmes du Québec* - 2009.

Q. *Pourquoi dit-on que la tarification des services n'est pas équitable, puisque le tarif est le même pour tous et toutes?*

R. : Un tarif qui est le même pour tous et toutes représente, en pourcentage, une part beaucoup plus grande du revenu – et donc un beaucoup plus grand fardeau – pour une personne à faible revenu que pour une personne à haut revenu.

Ainsi, si nous prenons les frais de santé annoncés dans le budget Bachand, et la hausse des tarifs d'électricité et des services de garde, une famille monoparentale de deux enfants dont un va à la garderie, avec un revenu après impôt de 25 000 \$, devra affecter près de 20 % de son revenu au paiement de ces tarifs, alors que la famille avec deux parents ayant un revenu après impôt de 194 500 \$ n'y consacrerait que 3 % de son revenu.

Q. : *Les coupures dans les services publics touchent particulièrement les femmes. Pourquoi?*

R. : Les femmes représentent 80 % du personnel soignant et sont donc particulièrement touchées par les coupures dans ce secteur : elles doivent en absorber les conséquences au prix de leurs conditions de travail et de leur santé. Elles sont aussi les principales usagères du système de santé; pour elles-mêmes, pour leurs enfants, pour les parents et les proches dont elles s'occupent. Lorsque les services ne sont pas disponibles ou trop coûteux, c'est le plus souvent les femmes qui prennent le relai.

Or, en moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes; elles ont des revenus inférieurs et sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté. Dans les emplois qu'elles occupent, les femmes bénéficient moins souvent d'une assurance collective pour couvrir les frais des services de santé non couverts par le régime public. Quand les dépenses privées pour obtenir des services de santé augmentent, la capacité de payer devient un facteur qui limite davantage l'accès aux services pour les femmes comparativement aux hommes.²

² Groupe de coordination nationale sur les femmes et la réforme du système de santé, *Les conséquences de la réforme de la santé sur les femmes*.

Q. : Quelles solutions devons-nous envisager pour le maintien des services publics?

R. : 1) Ajouter un palier d'imposition pour les personnes à haut revenu dans le but de réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers :

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents taux d'imposition selon les niveaux de revenus, il ne reste aujourd'hui que trois taux différents. Cette réduction du nombre de taux d'imposition a pour effet de faire assumer l'essentiel de la progressivité du système fiscal par les contribuables ayant des revenus entre 30 000 \$ et 50 000 \$ et non par les plus fortunés. Instaurer un 4^e palier d'imposition, par exemple à un taux de 29 % pour les revenus les plus élevés (soit 125 000 \$ et plus) permettrait de récupérer 950 millions \$.³

2) Cesser de recourir aux agences privées de placement en soins dans les institutions publiques de santé :

Selon le MSSS lui-même, le cout horaire moyen pour le recours à la main-d'œuvre indépendante pour les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes dépasse d'environ 18 % celui relatif aux professionnelles en soins employées du réseau. Ainsi, en 2008-2009, le cout additionnel dû au recours à la main-d'œuvre indépendante pour ces professionnelles s'est élevé à plus de 29 millions \$.

Si l'on étend cette analyse à l'ensemble des catégories professionnelles œuvrant dans le domaine de la santé, l'économie serait d'environ 55 millions \$.⁴

³ Tiré de *Finances Publiques : d'autres choix sont possibles!*

⁴ Tiré de *Finances Publiques : d'autres choix sont possibles!*

3) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques :

Le 9 juin 2010, le Vérificateur général du Québec rendait public un avis selon lequel les projets construits en mode PPP ne seraient pas nécessairement plus économiques que les projets construits en mode traditionnel, bien au contraire. Ses calculs montrent plutôt que, par exemple dans le cas des hôpitaux universitaires de Montréal, le mode traditionnel permettrait de sauver 10 millions \$.⁵

« Selon les vérificateurs généraux au Québec, en Ontario, en France ou en Angleterre, il est faux de prétendre que les PPP sont financièrement avantageux, que ce soit pour l'investissement initial ou pour l'estimation des frais de fonctionnement ou des investissements subséquents. »⁶

De plus, en vertu d'un décret dans la gazette officielle du Québec le 25 avril 2009, le gouvernement du Québec s'engage à payer une compensation financière de 4 millions \$ au soumissionnaire ayant déposé une proposition de base conforme et recevable et qui n'aura pas été sélectionnée!

⁵ Tiré de *Finances Publiques : d'autres choix sont possibles!*

⁶ Pierre J. Hamel, professeur-chercheur à l'INRS, *Les PPP et le principe de précaution*, Le Devoir, 27 janvier 2011.

4) Adopter des mesures de contrôle des coûts des médicaments :

Ceci représenterait une économie d'environ 1 milliard \$ par année.

Le coût des médicaments augmente de 15 % par année et représente 18 % des dépenses totales en santé. Le succès des politiques d'achat au plus bas prix adoptés ailleurs dans le monde (appels d'offres, ventes groupées, prix de référence, contrat...) est impressionnant : en Nouvelle-Zélande, la création de la société d'État PHARMAC, en 1993, a ainsi permis de contrôler l'augmentation des dépenses en médicaments à un rythme annuel de 0,5 % de 1996 à 2004, très loin des 8 % observés ici (ou des 10 % à 15 % par les régimes privés d'assurances collectives). En effet, seulement en imitant les politiques d'achat au plus bas prix de la Nouvelle-Zélande, des chercheurs canadiens ont démontré que les prix des médicaments au Canada pourraient baisser de 45 % à 58 %.⁷

L'abolition d'un privilège appelée la « règle des 15 ans » s'impose. Cette règle assure aux fabricants de médicaments innovateurs le remboursement intégral du prix de leurs produits durant une période de 15 ans, même si le brevet est échu ou même s'il existe un équivalent générique moins cher. Cette protection, qui n'existe qu'au Québec, est accordée aux compagnies en plus de celle conférée par la Loi fédérale sur les brevets. L'abolition de la règle des 15 ans représenterait à elle seule une économie de 300 millions \$.⁸

5) Lutter contre l'évasion fiscale et abolir les paradis fiscaux :

Les compagnies profitent actuellement de nombreux moyens pour éviter de payer des impôts : exemptions fiscales, réductions d'impôts consenties par le gouvernement, évasions fiscales, délocalisation dans des zones franches, etc. En 1950, entreprises et individus contribuaient à peu près à parts égales aux recettes fiscales des gouvernements. Depuis, la part des entreprises n'a cessé de diminuer, passant à 9 % ou 10,5 % selon les sources.⁹

⁷ Tiré de *Finances Publiques : d'autres choix sont possibles!*

⁸ Tiré de *Finances Publiques : d'autres choix sont possibles!*

⁹ Gaétan Breton, *Faire payer les pauvres*, 2006 et Éric Desrosiers, *Les recettes fiscales des pays de l'OCDE atteignent un sommet*, Le Devoir, jeudi 18 octobre 2007

Bibliographie

Hurteau, P., Hébert, G., Fortier, F. *La révolution tarifaire au Québec*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, Rapport de recherche, octobre 2010, www.iris-recherche.qc.ca

Gibeau, Elizabeth; Hurteau, Philippe; Bessaih, Nesrine; *Finances publiques : D'autres choix sont possibles!*, Coalition contre la privatisation et la tarification, automne 2010, www.nonauxhausses.org

Éloy, Martine, *La privatisation et son impact sur les femmes*, Féminisme en bref, édition 2009

R des centres de femmes du Québec, Canevas d'animation d'ateliers lors de la Journée nationale des centres de femmes du Québec, *Ensemble, refusons la tarification dans le système de santé!*, 2009.

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Remettre la richesse à nos services*, octobre 2010.

MEPACQ, *Non aux hausses de tarifs!*, novembre 2009.

⇒ QUIZ ⇐

1. Quels droits sont menacés lorsque l'accès aux services publics est réduit?

- a. Le droit à l'intégrité physique
- b. Le droit à la santé
- c. Le droit à la vie privée
- d. Le droit au travail et à un niveau de vie décent
- e. Le droit à l'éducation
- f. Le droit à l'égalité
- g. Tous

2. Les allègements fiscaux consentis au cours des dernières années privent les coffres de l'État de :

- a. 2 millions \$
- b. 7 millions \$
- c. 3 milliards \$
- d. 5,4 milliards \$

3. Les frais de santé annoncés dans le budget Bachand, la hausse des tarifs d'électricité et des services de garde représenteraient quel pourcentage des revenus après impôts pour une femme monoparentale avec deux enfants dont un est à la garderie et qui a un revenu de 25 000 \$ par année?

- a. 3 %
- b. 5 %
- c. 10 %
- d. 15 %
- e. 20 %

4. Les frais de santé annoncés dans le budget Bachand, la hausse des tarifs d'électricité et des services de garde représenteraient quel pourcentage des revenus après impôts pour un ménage avec deux parents et deux enfants dont un fréquente la garderie qui a un revenu après impôts de 194 500 \$ par année?

- a. 3 %
- b. 5 %
- c. 10 %
- d. 15 %
- e. 20 %

5. Le cout de la main-d'œuvre indépendante en soins dépasse de combien (en %) le cout des professionnelles en soins qui sont employées du réseau?

- a. 5 %
- b. 8 %
- c. 12 %
- d. 18 %

6. Si vous présentez une soumission en PPP avec le gouvernement du Québec et que celle-ci est refusée, combien recevez-vous en compensation pour votre grand malheur?

- a. 50 000 \$
- b. 100 000 \$
- c. 500 000 \$
- d. 1 million \$
- e. 4 millions \$

7. En Nouvelle-Zélande, la création d'une société d'État pour les médicaments a permis de limiter la hausse des couts des médicaments à 0,5 % par année de 1996 à 2004, alors qu'au Québec le cout des médicaments augmente chaque année de :

- a. 2 %
- b. 5 %
- c. 10 %
- d. 15 %

8. En 1950, entreprises et individus contribuaient à peu près à parts égales aux recettes fiscales des gouvernements. Depuis, la part des entreprises a baissé aux alentours de :

- a. 40 %
- b. 30 %
- c. 25 %
- d. 20 %
- e. 10 %